

## DELIBERATION N° 01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Rapporteur : M. LAMY

Le Budget Primitif 2015 de la Ville de Ludres (Budget Général) a été adopté par le Conseil Municipal dans sa délibération n°1 du 13 avril 2015. Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et dépenses, d'intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2014, et les résultats de l'année 2014.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

Ainsi, la lecture du Budget Supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
Réelles	31 300,00 €	60 240,00 €
Ordres	28 940,00 €	0,00 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>60 240,00 €</b>	<b>60 240,00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Réelles	2 493 932,83 €	656 987,09 €
Reportes crédits 2014	291 924,67 €	2 404,00 €
Ordres	1 700,00 €	30 640,00 €
Reprise des résultats 2014	0,00 €	2 097 526,41 €
<b>Total investissement</b>	<b>2 787 557,50 €</b>	<b>2 787 557,50 €</b>
<b>Budget Total</b>		
Total global réel	2 525 232,83 €	717 227,09 €
Total global des reportes de crédits 2014	291 924,67 €	2 404,00 €
Total global ordres	30 640,00 €	30 640,00 €
Total global reprise des résultats 2014	0,00 €	2 097 526,41 €
<b>Total global</b>	<b>2 847 797,50 €</b>	<b>2 847 797,50 €</b>

Ce Budget Supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 313 340,00 €	6 313 340,00 €
Investissement	3 861 857,50 €	3 861 857,50 €
<b>Total global</b>	<b>10 175 197,50 €</b>	<b>10 175 197,50 €</b>

Pour information, l'affectation des résultats 2014 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal dans la délibération n°4 du 29 juin 2015.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci à Joël Lamy et à Florian Muller qui avaient fait des prévisions très proches de la réalité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2015.